

Agent technique en prothèses et orthèses

RNCP42104 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	331s
Formacode(s)	43460
Code(s) ROME	J1411
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/06/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CF2C	26240600200093	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT SERVICE READAPTATION PROFESSIONNELLE	26240600200069	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent technique en prothèses et orthèses est un spécialiste de la fabrication, de l'ajustement, de la réparation et de l'entretien des dispositifs médicaux destinés à améliorer la mobilité ou à soutenir les fonctions corporelles d'un patient. Il fabrique des prothèses, qui remplacent une partie du membre inférieur et/ou du membre supérieur, et des orthèses, qui corrigent, stabilisent ou compensent des déficiences osseuses ou musculaires.

Il réalise ces appareils médicaux, en s'appuyant sur des mesures, empreintes et tracés fournis par un orthoprothésiste. Il respecte scrupuleusement les normes, les préconisations et les données techniques spécifiées dans une nomenclature qui précise les caractéristiques de fabrication de ces appareils. Après l'essayage réalisé sur le patient par l'orthoprothésiste, et selon ses consignes, l'agent effectue le pré-réglage de l'appareil en fonction des besoins, puis procède aux opérations de finition.

Lorsqu'un dispositif présente des signes d'usure ou des dommages, il en assure la maintenance en remplaçant ou réparant les composants défectueux.

ACTIVITÉS VISÉES

La sélection des matériaux est cruciale, tant pour leurs propriétés mécaniques que pour leur impact environnemental. Le professionnel intègre ainsi une démarche écoresponsable, visant à minimiser l'empreinte écologique tout au long du cycle de vie du produit, tout en garantissant des performances optimales.

Dans un contexte de compétitivité, il applique des méthodes de travail visant à réduire les délais et les coûts, tout en améliorant la qualité. Son travail s'inscrit dans un cadre collaboratif avec des équipes pluridisciplinaires, regroupant divers acteurs impliqués dans le développement des appareillages médicaux. Afin de satisfaire les attentes de l'orthoprothésiste (et donc des patients), il s'assure du respect de la démarche qualité en production, ce qui lui

permet de fabriquer le produit adéquat et de garantir sa conformité.

L'agent technique exerce sous la supervision d'un orthoprothésiste ou d'un chef d'atelier, qui répartit les tâches selon les compétences et disponibilités de chacun. Ces encadrants assurent également la qualité et la cohérence des fabrications. Bien que son travail soit autonome, il agit dans le respect du cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR) et des règles de confidentialité liées aux données médicales.

Le travail s'exerce le plus fréquemment à horaires réguliers, mais certains professionnels peuvent être amenés à travailler en horaires décalés ou en week-end, en fonction des urgences médicales ou des demandes spécifiques des orthoprothésistes.

Il exerce dans des ateliers de fabrication, dans des établissements de soins et de rééducation, principalement privés. Le métier implique un travail en station debout prolongée et l'utilisation de machines potentiellement dangereuses, ainsi que la manipulation de produits chimiques volatils, toxiques ou inflammables. L'environnement de travail peut être bruyant et exposé aux poussières, rendant impératif le respect strict des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

Les professionnels intervenant dans la fabrication de prothèses et d'orthèses manipulent régulièrement des matériaux et des produits chimiques tels que les plâtres, résines, colles, plastiques et des produits de finition.

La réglementation impose une évaluation rigoureuse des risques chimiques (code du travail), la mise en œuvre du principe de substitution, et des mesures de prévention adaptées pour garantir la sécurité des professionnels et des usagers, à savoir :

- le port d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- la ventilation des postes de travail (système d'aspiration) ;
- la substitution des matériaux contenant des PE ;
- le choix de produits certifiés sans PE.

Même s'il exerce sous la supervision d'un orthoprothésiste ou d'un chef d'atelier, l'agent technique peut, dans certaines situations, intervenir de façon autonome en suivant des protocoles préétablis. Sa mission requiert une grande rigueur, une précision constante et une attention soutenue à la qualité ainsi qu'au confort des patients.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Fabriquer des orthèses conformément aux directives de l'orthoprothésiste

- Thermoformer les matériaux d'une orthèse sur un modèle positif
- Mettre en forme les armatures d'appareils orthétiques conformément aux spécifications techniques établies par l'orthoprothésiste
- Assembler des composants orthétiques conformément aux modes opératoires établis par l'orthoprothésiste
- Réaliser les opérations de finition des appareils orthétiques après la phase d'essayage
- Réaliser des opérations de maintenance d'orthèses selon les procédures et instructions définies par l'orthoprothésiste

Fabriquer des prothèses conformément aux directives de l'orthoprothésiste

- Fabriquer des manchons de prothèse conformément aux spécifications techniques de l'orthoprothésiste
- Fabriquer des emboîtures de prothèse conformément aux spécifications techniques de l'orthoprothésiste
- Monter et pré-régler l'alignement des prothèses conformément aux instructions de l'orthoprothésiste, avant l'essayage sur le patient
- Sculpter des revêtements pour assurer l'esthétique d'une prothèse conformément aux schémas techniques de l'orthoprothésiste
- Réaliser des opérations de maintenance de prothèses selon les procédures et instructions établis par l'orthoprothésiste

Blocs de compétences

RNCP42104BC01 — Fabriquer des orthèses conformément aux directives de l'orthoprothésiste

LISTE DE COMPÉTENCES

- Thermoformer les matériaux d'une orthèse sur un modèle positif
- Mettre en forme les armatures d'appareils orthétiques conformément aux spécifications techniques établies par l'orthoprothésiste
- Assembler des composants orthétiques conformément aux modes opératoires établis par l'orthoprothésiste
- Réaliser les opérations de finition des appareils orthétiques après la phase d'essayage
- Réaliser des opérations de maintenance d'orthèses selon les procédures et instructions définies par l'orthoprothésiste

l'orthoprothésiste

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

La mise en situation professionnelle est composée de 2 phases :

Phase 1 - Pratique (durée 3 h 45 min) :

Le candidat réalise des opérations de fabrication d'orthèses à partir d'un ordre de fabrication.

Phase 2 - Orale (durée 15 min) :

À l'issue de la mise en situation professionnelle (Phase 1), le candidat échange avec les membres du jury sur les travaux qu'il a réalisés.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 00 min

RNCP42104BC02 — Fabriquer des prothèses conformément aux directives de l'orthoprothésiste

LISTE DE COMPÉTENCES

- Fabriquer des manchons de prothèse conformément aux spécifications techniques de l'orthoprothésiste
- Fabriquer des emboîtures de prothèse conformément aux spécifications techniques de l'orthoprothésiste
- Monter et pré-régler l'alignement des prothèses conformément aux instructions de l'orthoprothésiste, avant l'essayage sur le patient
- Sculpter des revêtements pour assurer l'esthétique d'une prothèse conformément aux schémas techniques de l'orthoprothésiste
- Réaliser des opérations de maintenance de prothèses selon les procédures et instructions établis par l'orthoprothésiste

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 15 min

La mise en situation professionnelle est composée de 2 phases :

Phase 1 - Pratique (durée 3 heures).

Le candidat réalise des opérations de fabrication de prothèse à différents stades d'avancement.

Phase 2 - Orale (durée 15 min) :

À l'issue de la mise en situation professionnelle (Phase 1), le candidat échange avec les membres du jury sur les travaux qu'il a réalisés.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 15 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur médical : l'emploi s'exerce principalement dans des ateliers de fabrication privés répartis sur tout le territoire soit en moindre proportion en centres de rééducation fonctionnelle ou en milieu hospitalier. La taille des établissements peut varier de quelques personnes à plusieurs dizaines et l'éventail des responsabilités confiées s'établit en fonction de l'organisation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent technique en prothèses et orthèses
- Opérateur en prothèses et orthèses
- Technicien de fabrication en appareillage médical
- Agent de fabrication en appareillage médical
- Technicien en prothèses et orthèses

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2005-988 du 10 août 2005

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R?338-6 du Code de l'Éducation).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 838 €
Selon la branche	5 838 € – 6 202 €
Prise en charge	Branches concernées
5 838 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 202 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 917 €	CPNEFP Mutualité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/06/2029
Date de dernière délivrance possible	08/06/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	4	0	0 %	—
2023	3	0	0 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35303

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35303

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.travail-emploi.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42104/>